

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal Séance du 20 Mars 2026

**DATE DE CONVOCATION** : 16 mars 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 11 - Présents : 11  
- Votants : 11 - Absents : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le seize mars deux mil vingt-six conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents** : Bruno GAUTIER, Lydie CAUMES, Jean – Luc DECHAMP, Cynthia LANTZ, Corentin COURTIER, Laura MORLET, Michel COURTIER, Sophie GUITTON, Michaël DHAUSSY, Angélique MEUNIER, André LADET.

**Absent(s) excusé(s)** : /

**Pouvoirs** : /

**Secrétaire de séance** : Michel COURTIER

**Objet de la délibération : Désignation de deux représentants à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI**

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**CONSIDÉRANT** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de  
Date de transmission de l'acte: 23/03/2026  
procéder à la désignation des représentants de la commune d'Ocquerre au sein de  
Date de réception de l'AR: 23/03/2026  
l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;  
077-217703438-DE\_2026\_020-DE  
AGEDI

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 11 VOIX POUR :**

**DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire : M. Jean-Luc DECHAMP, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant : M. Michel COURTIER, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ocquerre, Le 23 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Michel COURTIER

Le Maire,  
Bruno GAUTIER



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026  
Date de réception de l'AR: 23/03/2026  
077-217703438-DE\_2026\_020-DE

La présente AGEDI peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.